

Logements des jeunes : l'Hébergement Temporaire chez L'Habitant



Pornic Agglomération Pays de Retz

Billy BROSSARD

Chargé de mission logement /Service Habitat
2 rue du Docteur Ange Guépin
ZAC de la Chaussée
44 215 PORNIC Cedex
Tel: 02 40 02 65 12
bbrossard@pornicagglo.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Géré par l'association Adelis (et financé par Pornic agglo Pays de Retz), Le dispositif d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant met en relation des propriétaires, proposant une chambre ou un studio sur leur propriété, avec des jeunes de 16 à 30 ans effectuant un stage, une formation, un emploi sur les communes du territoire.

TYPE D'AIDE

Documents types, mise en relation/animation.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté d'agglomération - Pornic Agglo Pays de Retz

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Locataires (jeunes de – 30 ans, travailleurs saisonniers et stagiaires).

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Pas d'aide financière.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Gestion du dispositif par l'association ADELIS par le biais de la plateforme « Ma demande Habitat Jeunes » (<https://www.mademande-habitatjeunes.fr/>).

Contact : Muriel BOUHADDI

contact-hth@mademande-habitatjeunes.fr ou 06 37 57 00 25

BILAN DE L'ANNEE PRECEDENTE

37 hébergeurs et une quarantaine de jeunes logées en 2023

LE DISPOSITIF

Depuis 2006, Pornic agglomération Pays de Retz propose une alternative solidaire pour favoriser l'offre de logements à destination des jeunes actifs (en emploi ou en formation professionnelle).

QU'EST-CE QUE LE DISPOSITIF ?

Le dispositif d'hébergement temporaire chez l'habitant (HTH) permet d'offrir une solution d'hébergement aux jeunes de moins de 30 ans (travailleurs (dont saisonniers), personnes en mobilités professionnelles (contrat de stage, contrat d'apprentissage, période d'essai...)).

Ce dispositif met en relation des jeunes en recherche d'hébergement, avec des propriétaires disposant dans leur résidence principale d'une solution de logement.

Il donne ainsi la possibilité à un public ciblé de se loger à un prix raisonnable, et aux propriétaires de bénéficier d'un complément de revenus exonéré d'impôts (dans certaines conditions).

Adelis intervient sur l'ensemble de la communauté d'agglomération de Pornic Agglomération Pays de Retz.

UN DISPOSITIF SOLIDAIRE

Afin d'apporter une réponse adaptée aux capacités financières des hébergés, le dispositif s'inscrit dans une démarche solidaire en proposant des loyers plafonnés.

FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

L'inscription dans le dispositif se fait après contact avec Adelis. Une visite est effectuée au logement proposé afin de présenter le dispositif et rappeler son fonctionnement.

La mise en relation entre l'hébergeur et l'occupant se fera soit par mail ou par appel téléphonique aux propriétaires.

Les propositions d'hébergements faites aux demandeurs se feront selon les disponibilités et les besoins recensés (loyer, éloignement du lieu de travail, moyen de transport...)

En signant une charte, les hébergeurs s'engagent à respecter les principes du dispositif d'hébergement temporaire. Le non-respect des principes inscrits dans cette charte peut mener à l'exclusion du dispositif.

Evolution du dispositif

Avec l'ouverture en 2022 de 2 résidences habitat jeunes à Pornic et à Sainte-Pazanne, dont la gestion a été confiée à l'association ADELIS, un guichet unique a été mis en place pour recueillir la demande d'hébergement de l'ensemble des jeunes pour les résidences et l'HTH (<https://www.mademande-habitatjeunes.fr/>)

Pour plus d'informations : [Vidéo HTH](#)

